



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 7 du mois de juin à 19 heures 30, le conseil municipal de Meysac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Stéphanie CISCARD, Stéphane FARGE , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Emmanuelle DUPUY , Dominique DEVILLERS.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Hervé BONAUD (pouvoir Ch. CARON), Pierre MACHE (pouvoir St. LARCIER) Isabelle SEGUY (pouvoir N. TARDIF) Alexandre TRONCHE

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 2 juin 2023

DELIBERATION N° 2023.36 demande de financement Banque des Territoires dépenses maîtrise d'œuvre aménagement de la rue de la gare et de la place du jet d'eau

Monsieur le maire expose que la Banque des Territoires, grâce au dispositif Petites Villes de Demain, propose un accompagnement des collectivités lors de certains aménagements.

Concernant le projet d'aménagement de la rue de la gare et de la place du jet d'eau, la Banque des Territoires peut intervenir sur les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre pour les éléments de mission qui suivent : études préliminaires, études d'avant-projet, études de projet et assistance à la passation des contrats de travaux.

L'assiette des dépenses éligibles au titre du contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le groupement SALTUS/A2I s'élève à 18720.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ Sollicite l'aide de la Banque des Territoires
- ✓ Valide le plan de financement qui suit :

	DEPENSES TTC
Dépenses de maîtrise d'œuvre MISSION COMPLETE	31 200.00 €
Dépenses de maîtrise d'œuvre éligibles jusqu'à la phase ACT	18 720.00 €

	RECETTES
Aide Banques des territoires 50 % de l'assiette éligibles 18 720.00 €	9360.00 €
Reste à charge pour la collectivité	21 840.00 €

✓ Autorise le maire à signer tout document relatif à la demande de financement.

Christophe CARON,

Maire de MEYSSAC




Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0